



A.P.P.P.

5 impasse Pigno 34350 Valras-Plage

Site : www.apppvalras.org



Tel : 04 67 39 53 61

E-mail : apppvalras@orange.fr

Valras-Plage le 3 Juin 2008

SAISON 2008, C'EST PARTI !

Cher sociétaire,

Les poissons commencent à montrer leurs nageoires, la météo s'améliore, l'été arrive, tout semble prêt pour une excellente saison 2008. Le bureau de l'APPP vous a préparé un certain nombre de manifestations dont vous trouverez ci-dessous les premières dates ainsi qu'un certain nombre d'informations.

Congrès FNPPSF : Ont été élus au comité Directeur de la Fédération : Jean Claude CHAULET (Secrétaire APPP Valras) et Armand HADJADJ (Président APPSG Aigues Mortes). Ils seront les représentants de la région Languedoc Roussillon, le but étant de créer un Comité Régional et des Comités Départementaux. Jean Claude CHAULET proposera à la Fédération de nommer Hugues ANDRIEU (déjà correspondant) représentant du Département de l'Hérault.

Rappel du site internet de la FNPPSF : www.fnppsf.fr

Formation CRR : Comme vous le savez (courrier du 29 Avril) l'APPP a mis en place une cession de formation en vue de l'obtention du CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste.) L'examen a eu lieu le Vendredi 16 Mai. Tous les candidats (23) présentés et formés par l'APPP ont été reçus. Bon nombres de candidats ont remercié et félicité les deux formateurs de l'APPP : Jean Paul PALACIO et Jean Claude CHAULET, sans oublier Patrick TOUSTOU qui est venu expliquer les nouveautés du SMDSM et des VHF ASN. Nous vous rappelons que si vous possédez une VHF fixe ou portable, vous devez avoir à bord la licence et le CRR. Si la demande se fait sentir, nous referons une cession l'an prochain. Résultats et photos sur le site www.apppvalras.org

APPP et rencontres méditerranéenne de Sauvetages : A la demande de la SNSM de Valras, le bureau de l'APPP à préparé le dimanche 4 mai à midi une Paella géante (320 portions), les convives ont beaucoup apprécié. Le programme ainsi qu'un article avec photo ont été mis sur notre site.

Réglementation 240. Précisions : Le but est de responsabiliser les capitaines, rester maître de sa vitesse, 5 nœuds en général (Orb), 3 nœuds dans les bassins (arrêté municipal), attention à la vague occasionnée par la traînée pouvant causer des dégâts aux berges et aux autres bateaux. La vitesse est limitée aussi dans la bande des 300 mètres même sans présence de bouées. A Valras la vitesse est limitée à 5 nœuds jusqu'à 300 mètres après la jetée.

Permis A (ancien permis) : 5 milles des côtes ou 6 milles d'un abri. Permis côtier : 6 milles d'un abri.

L'équipement collectif de flottabilité (bloc orange) n'est plus obligatoire. Les équipements individuels, un par passager à bord (gilets aux normes) suffisent. Lorsque l'on est seul à bord, un moyen lumineux individuel est obligatoire. (Lampe à éclats ou torche étanche.)

Le nouveau matériel de sécurité était joint au dernier courrier et est présent sur notre site. Vous trouverez en principe sur le site de l'APPP dans la rubrique réglementation tout ce dont vous avez besoin.

Attention aux plongeurs et aux chasseurs sous-marins (plusieurs pavillons). Ecartez-vous à plus de 100 mètres.

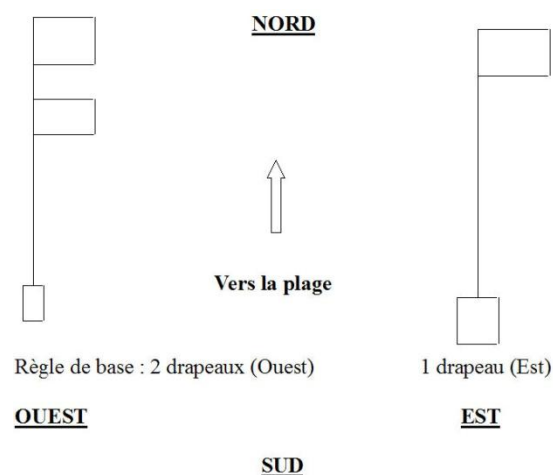


Pavillons Plongeurs



Bouées Chasseurs Sous-marins

Attention aussi aux filets de pêche et aux casiers.



Sur la prud'homie de VALRAS-PLAGE, les pêcheurs calent leurs filets suivant la signalisation ci-contre. Quelques-fois, une bouée supplémentaire est mise en place au niveau du flotteur située à l'Ouest. Cette signalisation est couramment utilisée par les pêcheurs d'Agde. Généralement les filets sont calés parallèlement à la côte.

Nota personnel : Moyen mnémotechnique pour s'en souvenir. Le nom **OUEST** est composé de 2 syllabes (donc 2 pavillons) – Le mot **EST** est formé d'une syllabe (donc 1 pavillon).

Mise en place de commissions : Le bureau a décidé de mettre en place un certain nombre de commissions. Elles comprendront des membres du bureau mais aussi des adhérents souhaitant s'intéresser à un domaine particulier. Il a été décidé la création de quatre commissions : « Portuaire, Pêches, Sécurité et Environnement. » Ces commissions se réuniront deux fois par an. Elles nourriront les actions de l'APPP. Les noms des membres de ces commissions seront désignés lors du bureau de Juillet. Si vous souhaitez participer à une de ces commissions, faites vous connaître :

Courrier : APPP 5 impasse Pigno 34350 Valras-Plage, **E-mail** : apppvalras@orange.fr **Tel** : 04 67 39 53 61.

Permanence Salle Valmer : Une permanence sera tenue par le secrétaire le 1^{er} et le 3^{ème} Samedi du mois de 11h00 à 13h00 (sauf concours de pêche) du 1^{er} juin au 30 septembre. Les Samedi 7 Juin, 21 Juin, 5 Juillet, 19 Juillet, 2 Août, 16 Août, 20 Septembre. On pourra y débattre de différents sujets se rapportant à notre activité (techniques de pêche, meilleurs endroits, etc.) Un apéritif pourra être servi aux membres à partir de 12h00 (présentations de cartes d'adhésions à jour.) Bienvenue à toutes et à tous.

Point sur les adhérents : Quelques retardataires n'ont pas encore pensé à renouveler leurs cotisations, nous vous rappelons que la cotisation 2008 est obligatoire pour la participation aux concours. L'APPP compte actuellement 120 adhérents dont 54 fédérés à la FNPPSF, soit 45% de sociétaires. A ce jour, 15 adhérents de plus que l'an dernier nous ont rejoints. N'hésitez pas à parler de votre association autour de vous, plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés pour vous défendre. Cela nous incitera à mettre en place des formations, et à vous apporter de bons moments de convivialité. Pour les adhérents APPP qui ne sont pas encore à la FNPPSF, sachez que notre fédération défend vos intérêts au plan national, elle se bat pour vous éviter un permis de pêche en mer par exemple et aussi sur bien d'autres sujets, n'hésitez pas, rejoignez la fédération d'autant qu'avec votre adhésion (seulement 11€ par an) vous bénéficiez de la revue trimestriel « Pêche Plaisance » très bien illustrée et très bien documentée.

Annnonce sur notre site : Si vous souhaitez passer une annonce sur notre site internet (vente ou achat de bateaux ou de matériel se rapportant à la pêche ou à la mer).

Envoyez le détail de votre annonce avec vos coordonnées soit par E-mail: apppvalras@orange.fr , par courrier à l'adresse de l'APPP ou remettez un document écrit à un membre du bureau qui transmettra.

Site internet : Notre site géré par Jacques ANDRIEU est en continuelle évolution, actualité, réglementation, recettes de cuisines, occasions, photos. Vous pourrez aussi y découvrir le « trombinoscope » des membres du bureau de l'APPP.

Visitez régulièrement notre site, il est constamment mis à jour.

www.apppvalras.org

Fêtes de la St Pierre : Les fêtes de la St Pierre auront lieu les 28 et 29 juin 2008.

Samedi 28 matin, concours de pêche ouvert à tous les plaisanciers, départ libre, pesée 12h00. **Le règlement complet sera affiché dans les ports et sur notre site.** Ce concours sera inclus dans le classement général annuel pour les membres de l'APPP. Il y aura 2 classements : 1 classement concours St Pierre au poids pour tous, et pour les adhérents APPP un 2^{ème} classement avec les coefficients habituels. (Le classement annuel APPP se fera sur les 5 meilleurs résultats des 6 épreuves, voir ci-dessous). Ce concours est doté de lots identiques et de coupes pour les premiers.

Samedi 28 après-midi, présentation de barques traditionnelles et régates d'Optimists sur l'Orb, (ouverte à tous), baptême de la barque des rameurs traditionnels de Valras « Lous Ramaïres »
Dimanche 10h00 Messe de la St Pierre et procession sur le front de Mer suivies de la fameuse mouclade préparée par l'APPP et les bénévoles. Samedi après-midi, bénédiction des bateaux et sortie en mer : 14h30 premiers embarquements, départ 15h00 pour la cérémonie aux disparus en mer (gerbe). (Pensez à décorer vos bateaux.)

Concours de Pêche :

Une commission « Concours » a été constituée : Daniel FRANCOIS, Roselyne FRANCOIS, Katy PALACIO, Jean Claude CHAULET et Jean Paul PALACIO, Juge-Arbitre.

Le premier concours APPP aura lieu **le Dimanche 22 Juin 2008.** (*Changement de date pour des raisons d'organisation.*) Départ libre, pesée à 12h00. Le classement annuel se fera sur les 5 meilleurs résultats des 6 épreuves. Voir nouveau règlement ci-joint.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, comme vous le savez, la ressource halieutique diminue et pour que nous puissions profiter de notre passion encore longtemps, ne mettez pas les poissons sous une loupe pour les agrandir, comme on le dit souvent « petit poisson deviendra grand et n'en sera que meilleur ». Evitons les lois draconiennes, soyons responsables.

Pour faciliter le débarquement des poissons, un pavillon APPP indiquera l'endroit sur le quai.

Une animation sera mise en place près de la capitainerie à partir de 10h00, Affichage de documents, photos. Ventes diverses (planches poissons etc.) Jeux.

Ceci permettra d'associer les membres qui ne font pas le concours, de présenter les plaisirs de la pêche et de la mer aux touristes et de promouvoir l'APPP et la FNPPSF.

Rappel des prévisions de dates des autres concours : Dimanche 13 Juillet, Samedi 9 Août (une femme à bord), Samedi 23 Août, Samedi 6 Septembre (pêche en dérive.)

REPAS CHAMPETRE : Notre premier repas champêtre aura lieu le **DIMANCHE 6 JUILLET à 12h30** au chalet LAFON (Port de Sérignan). Comme de coutume, c'est une **PAELLA Géante** préparée au feu de bois qui ouvrira la saison des agapes ! Cette manifestation sera animée par notre DJ habituel.

MENU

Entrée de Saison
PAELLA GEANTE
Fromage – Dessert
Apéritif – Vins – Café
Tarif : 15 €

Les réservations sont à adresser : APPP, 5 impasse Pigno 34350 Valras-Plage, Tel : 04 67 39 53 61 ou Tel : 06 81 86 39 17 ou sur la messagerie de l'APPP : apppvalras@orange.fr ou auprès d'un membre du bureau (précisez bien vos coordonnées.) **Pour des raisons d'organisation et d'achats, merci de réserver avant le jeudi 3 Juillet.** Pensez également à emmener vos couverts.

Comme vous le voyez le bureau de l'APPP, met tout en œuvre pour faire vivre votre association, vous aider à assouvir vos passions, la plaisance et la pêche, et vous apporter de grand moments de convivialité. Cela n'est possible que grâce au bénévolat. Ces personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour votre association; Soyez indulgents si tout n'est pas parfait, ce ne sont pas des professionnels, un grand merci à eux.

INFO PORT DE VALRAS : L'entreprise TOURNEAU ayant effectué les derniers travaux en mer, vient de remettre aux services de gestion du port un chèque conséquent suite à l'eau utilisée par son personnel. Le montant de ce chèque représente la valeur d'un anneau pour un bateau de 11 mètres.

Le Président, le Secrétaire et l'ensemble du bureau de l'APPP vous souhaitent une excellente saison 2008.

BON VENT, BONNE MER

Le Président
Jean Paul PALACIO

Le Secrétaire
Jean Claude CHAULET



CONCOURS DE PECHE A.P.P.P.



Règlement applicable aux concours internes mise à jour mai 2008

DEROULEMENT DES EPREUVES: 1- Le départ est libre. 2- Heure limite d'arrivée 12h00 précises à la capitainerie de VALRAS, tout retardataire sera éliminé. 3- Le nombre de personnes embarquées est limité à trois et chaque personne sera considérée comme pêcheur. 4- Avant de regagner son arneau, chaque concurrent devra débarquer son poisson au quai d'avitaillement, un pavillon de l'APPP signalera l'emplacement. 5- En cas de mauvais temps, le concours pourra être remis à une date précisée par les organisateurs (se renseigner auprès des capitaineries.) 6- Les épreuves se pratiquent obligatoirement en mer et en bateau. 7- Les concurrents restent libres de l'utilisation de leurs prises. 8- Tout pêcheur participant au concours s'engage sous sa propre responsabilité et ne saurait tenir les organisateurs responsables de quelque chose que se soit. 9- Les engins de pêche autorisés sont ceux précisés par la réglementation des Affaires Maritimes à l'exception des casiers et palangres. 10- Afin de préserver la ressource, merci de bien vouloir respecter les mailles ci-dessous, petit poisson deviendra grand et n'en sera que meilleur. 11- Les participants devront être à jour de leurs cotisations APPP.

CATEGORIES ET COEFFICIENT: Le classement se détermine en fonction du poids et du coefficient propre à chaque prise.

* Loups, Truites.....	6
* Dorades, sars, marbrés, cabotes, pageots.....	5
* Bonites.....	4
* Poissons soupe, merlans (capelans), raies, rougets, aloses, poissons plats.....	3
* Maquereaux, gascons, brinières, borabors.....	2
* Autres prises à l'appréciation de la Commission et du Juge-Arbitre.....	1

Ne sont pas comptabilisés: Congres, anguilles, mulets ou muges, raies torpilles, raies noires, aiguilles (orphies), bogues et les céphalopodes (calamar, seiches, poulpes). Un coefficient unique de 1 sera appliqué lors du concours en dérive. Les maquereaux et autres poissons non autorisés habituellement ne seront pas comptabilisés à cette occasion. Les calmars et les seiches sont acceptés uniquement pour le concours en dérives.

Mailles des poissons applicables à tous nos concours en Méditerranée.

Alose	30 cm	Marbré	23 cm	Pageot	12 cm	Saupe	12 cm
Anguille	25 cm	Maquereau	18 cm	Pâgre	20 cm	Sole	24 cm
Bar	25 cm	Maquereau Espagnol	18 cm	Plie	25 cm	Thon Rouge	30 Kg et 1,15 m
Baudroie	30 cm	Merlan	27 cm	Raie	36 cm	Truite de Mer	25 cm
Castagnole	12 cm	Mulet	20 cm	Rouget Barbet	11 cm	Turbot	30 cm
Congre	58 cm	Oblade	12 cm	Rouget Grondin	15 cm	Vive	12 cm
Gascon	12 cm	Orphie	30 cm	Roussette	-	Langouste	21 cm
Daurade	20 cm			Sard	15 cm		

CLASSEMENT GENERAL: Le classement annuel du meilleur pêcheur se fera sur les 5 meilleurs résultats des 6 épreuves. Les points acquis se déterminent en fonction du classement et sont totalisés après chaque participation.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1er	100	9ème	40	17ème	16	25ème	8
2ème	90	10ème	35	18ème	15	26ème	7
3ème	80	11ème	30	19ème	14	27ème	6
4ème	70	12ème	25	20ème	13	28ème	5
5ème	60	13ème	20	21er	12	29ème	4
6ème	55	14ème	19	22ème	11	30ème	3
7ème	50	15ème	18	23ème	10	31ème	2
8ème	45	16ème	17	24ème	9	32ème et +	1

Les pêcheurs ayant participé au concours mais n'ayant pas pêché se voient attribuer 0 point.